

# **Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 septembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi vingt-cinq septembre à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Clairac, sous la  
Présidence de Monsieur Michel PERAT, Maire de Clairac.

**Etaient présents :** Mmes VIOLARD Marie-Claude, VERHAEGHE Carole, MM.  
DELCOUSTAL Gérard, SFILIGOI Alain, Mmes TRAMOND Odile, VERMANDE Chantal, M.  
BERNEGE Thierry, Mmes CADORIN Véronique, BLANCHET Cécile, ARNAUD Anne et  
VRIGNAUD Florence.

*Pouvoir de Christophe DOMANGE à Thierry BERNEGE*

**Etait excusée :** Mme GAY Annette

**Etaient absents :** MM. CASSIN Dimitri, GALLINE Jacques, Mme SAVIN Odile, MM. CABANE  
Bernard et Philippe HEGO.

Madame Anne ARNAUD est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place au  
bureau.

Le Conseil Municipal prend acte du procès-verbal de la séance du 29/07/2019.

## **010919 – Règlement du cimetière (modification 2019).**

Rapporteur Mme VERHAEGHE

**CONSIDERANT** la mise en place de cave-urnes, et afin d'apporter des précisions sur le tri des  
déchets et l'installation d'un nouveau columbarium

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et  
représentés**

**ADOPTE** le règlement du cimetière mis à jour tel que présenté en annexe.

## **020919 – Modification de la délibération n° 040719 du 29/07/2019 portant sur les tarifs communaux.**

Rapporteur M. PERAT

**VU** la délibération n° 040719 du 29/07/2019 portant sur la révision des tarifs communaux pour  
2019 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés**

**ACCEPTE** les modifications apportées aux tarifs de la salle des Lotos, pour la manutention du matériel, dans le cas de location de la salle par les entreprises clairacaises.

Article budgétaire	Objet	date de la dernière révision				Anciens Tarifs
		du 15/10 au 15/05		du 16/05 au 14/10		
		Clairacais	Extérieurs	Clairacais	Extérieurs	
752	lotos	40,00 €	160,00 €	40,00 €	80,00 €	25/07/2018 155 €/50 €
	Réunions (non commerciales) entreprises <b>+ manutention</b>	50,00€ <b>50,00€</b>		50,00€ <b>50,00€</b>		/
	Conférences-réceptions-apéritifs-repas froids-réunions-congrés	150,00 €	250,00 €	70,00 €	170,00 €	22/07/2015 240 €/160 €
	CAUTION	200,00 €	400,00 €	200,00 €	400,00 €	

**030919 – Annulation et remplacement de la délibération n° 060419 du 10/04/2019 portant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2018.**

Rapporteur M. DELCOUSTAL

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés**

**DECIDE** d'intégrer la reprise des résultats du service Assainissement dans les comptes du budget principal selon le tableau d'affectation des résultats 2018 ci-après (204 919.05 € en excédent d'investissement et 57 096.22 € en excédent de fonctionnement) :

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
	Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)
	+ 315 871.57 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe	
+ (excédent) ou – (déficit)	+ 795 386.81 €
<b>Excédent du service assainissement transféré</b>	+ <b>57 096.22 €</b>
<b>C Résultat à affecter :</b>	+ <b>1 168 354.60 €</b>

## **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

<b>Résultat d'investissement</b>	
<u>D Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -)</u>	- <b>390 552.74 €</b>
<b>Excédent du service assainissement transféré</b>	<b>204 919.05 €</b>
D 001 (besoin de financement)	185 633.69 €
Restes à Réaliser – Dépenses Investissement	83 500.00 €
Restes à Réaliser – Recettes Investissement	35 899.00 €
Solde des R.A.R.	- 47 601.00 €
Besoin de financement	233 234.69 €
<b>Affectation des résultats (titre à émettre au cpte 1068)</b>	<b>233 234.69 €</b>

**Report en fonctionnement R002 :** + **935 119.91 €**

**Report en investissement ligne D001** - **185 633.69 €**

## **040919 – Décision modificative budgétaire n° 2 : budget principal.**

Rapporteur M. PERAT

Suite à l'intégration des résultats 2018 du budget assainissement dans le budget principal,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés**

**DECIDE DE PROCEDER** aux ajustements, conformément au tableau présenté ci-dessous.

<b><u>INVESTISSEMENT DEPENSES</u></b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
001	001	Déficit d'investissement reporté	-204 919.00
10	1021	Dotation	102 016.00
20	202	Frais d'étude (PLU)	5 000.00
21	21318	Autres bâtiments publics	10 000.00
21	2135	Instal. Gales, agencem. Et aménag.	5 000.00
21	21568	Autre matériel incendie et défense	3 000.00
21	2158	Autres instal. Matériel et outillage techn.	5 000.00
21	2183	Matériel de bureau et informatique	4 000.00
21	2184	Mobilier	3 000.00
23	2313	Immos en cours : construction	15 000.00
23	2315/2016002	Aménagt rue Maubec/Ilôt des Frères	60 000.00
		Total Dépenses	+ 7 097.00

<b><u>INVESTISSEMENT RECETTES</u></b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
10	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	-204 919.00
021	021	Virement de la section de fonctionnement	212 016.00
		Total Recettes	+ 7 097.00

<b><u>FONCTIONNEMENT DEPENSES</u></b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
023	023	Virement à la section d'investissement	212 016.00
011	60621	Combustibles	10 000.00
012	6411	Personnel titulaire	20 000.00
012	6413	Personnel non titulaire	20 000.00
		Total Dépenses	262 016.00

<b><u>FONCTIONNEMENT RECETTES</u></b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
002	002	Excédent de fonctionnement reporté	262 016.00
		Total Recettes	262 016.00

## **050919 – Adhésion à un groupement de commandes départemental**

### **ENR-MDE (Energies renouvelables et maîtrise de la demande en énergie).**

Rapporteur M. DELCOUSTAL

Le Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne (Sdee 47) a décidé de créer un Groupement de Commandes départemental, dont il serait le coordinateur, dédié aux énergies renouvelables et à la maîtrise de la demande en énergie (par exemple, isolation des combles, achat de véhicules électriques...).

Ce groupement serait ouvert aux personnes morales suivantes :

- Personnes morales de droit public (collectivité territoriale, EPCI, syndicat mixte, établissement public...)
- Sociétés d'Economie Mixte
- Organismes d'habitations à loyer modéré
- Etablissements d'enseignement privé
- Etablissements de santé privés
- Maisons de retraites privées (EHPA, EHPAD, MAPA, MARPA, MAPAD...).

Pour chaque procédure, le coordinateur établira une estimation, et la participation forfaitaire de chaque membre du groupement sera répartie selon des règles définies préalablement au lancement de chaque consultation.

Il est proposé que la Commission d'Appel d'Offres chargée de l'attribution des marchés et accords-cadres soit celle du coordonnateur, soit du Sdee 47.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés**

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune de CLAIRAC au groupement de commandes ENR-MDE en Lot-et-Garonne pour une durée illimitée ;

**060919 – Candidature à l'opération MOBiVE.H.A proposée par le groupement de commandes départemental ENR-MDE (Energies renouvelables et maîtrise de la demande en énergie).**

Rapporteur M. DELCOUSTAL

En tant qu'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département, le Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne (Sdee 47), a décidé de proposer à tous les acteurs publics, d'adhérer à un Groupement de Commandes départemental ENR – MDE. Cette opération « MOBiVE.H.A » consiste à s'équiper de véhicules électriques ou hybrides rechargeables et de prises individuelles de recharge dans le cadre d'un marché public.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés**

- **DÉCIDE** de faire acte de candidature au marché public lié à l'opération MOBiVE.H.A., lancé dans le cadre du Groupement de Commandes départemental ENR – MDE ;

➤ **070919 – Rapport annuel 2018 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'assainissement collectif.**

Rapporteur M. DELCOUSTAL

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés**

**PREND ACTE** du rapport 2018 sur le Prix et la Qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de Clairac. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la délibération et la note de l'Agence de l'Eau.

**080919 – Questions diverses : Convention avec l'ESAT de Castille pour la prestation broyage de végétaux.**

Rapporteur M. PERAT

Considérant les avantages offerts par la prestation de broyage de végétaux proposée par l'ESAT de Castille :

- La suppression du transport des bennes de déchets verts au centre de stockage le plus proche –Damazan ou Beaupuy – environ 7 bennes/an (30 m3)
- Un gain de temps dû à la proximité du site de Roy

- La possibilité de revalorisation (massifs, BRF) dans une démarche écologique
- Un service à vocation pédagogique sur la dimension de l'écologie et celle de l'inclusion des travailleurs en situation de handicap
- Un tarif équivalent à celui du transport des bennes uniquement (exclu le temps passé à la manutention par les agents communaux)

Et considérant la base tarifaire proposée (de 55 € HT/heure de broyage, ce qui correspond à environ 10 m3 de végétaux broyés et retraités),

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés**

**DONNE son ACCORD** pour la prestation de broyage de végétaux avec l'ESAT de Castille, sur le site de Roy.

• • •

• • • • • • • • • • • •